



Bilatérale avec le ministre de l'intérieur Monsieur Darmanin.

Une bilatérale avec ministre de l'intérieur s'est déroulée ce jeudi 27 août.

Sébastien Bouvier, chargé de mission pour les SDIS auprès de la fédération INTERCO CFDT a abordé les thèmes suivants :

- temps de travail :

La CFDT souhaite l'ouverture de négociations concernant une nouvelle écriture des décrets relatifs à l'application du temps de travail au sein des SDIS et ce au regard des différentes jurisprudences à savoir : la fin du temps d'équivalence et la reconnaissance de l'astreinte comme du temps de travail.

Le ministre précise que tous les syndicats ne sont pas unanimes sur ce point, qu'il propose un groupe de travail dès octobre et que ce n'est pas au ministre de définir le temps de travail car il n'est pas l'employeur.

Pour la CFDT, c'est bien l'état qui établit les règles au travers des décrets, La CFDT s'engagera dans un contentieux pour faire stopper le temps d'équivalence.

- filière sapeur pompier professionnel :

Le CSFPT a engagé un nouveau travail suite au rapport du CSFPT « état des lieux de la filière SPP » et on constate que la DGSCGC souhaite proposer « encore » des modifications sur les emplois de catégories C, la CFDT encourage les travaux pour une nouvelle architecture sur les emplois de catégorie C et B qui permettront de corriger les scories restantes.

Les formations pour tenir les emplois des catégories A et B ne sont toujours pas validées par un arrêté définissant les Référentiels Emplois.

Le directeur de la sécurité civile, Alain Thirion, précise que les documents réglementaires vont être publiés d'ici la fin de l'année, pour la filière, il laisse avancer les travaux du CSFPT.

- 112, plate forme commune :

La CFDT milite depuis plusieurs années pour le numéro unique et aussi pour un métier dédié à la prise d'alerte articulé autour de plusieurs filières.

Dans la FPH, à l'état, les ARM, les policier et les gendarmes sont tous en catégorie B.

Dans les SDIS, les SPP sont agents de catégorie C et certains SDIS emploient des PATS pour ce métier qui ne fait pas partie de leurs prérogative, la jurisprudence l'a confirmé.

Le directeur de la sécurité civile reconnaît ces difficultés. Un métier spécifique n'est pas encore envisagé, il faut attendre déjà que toutes les plates formes soient réunies.

- SUAP :

La CFDT souhaite que la formation SUAP fasse l'objet d'un diplôme d'état équivalent « paramedics » pour valoriser et faire reconnaître les niveaux de formations des pompiers.

Les carences d'ambulances privées doivent être revalorisées. (Cavalier avec le projet de loi Matras)

Le ministre précise que des propositions sont sur la table mais il attend la validation de la direction générale de la santé.

- incivilités :

La CFDT demande que chaque incivilité à l'encontre d'un agent des SDIS fasse l'objet d'une plainte systématique du service

Le ministre précise que des instructions ont été transmises aux préfets au travers d'une circulaire, un message secondaire leur sera transmis pour la systématisation de la plainte par le service.

- poursuite des travaux CNRACL/DGSCGC :

Les travaux et les différents rapports doivent être soutenus par la DGSCGCC auprès des DDSIS.

Des études et réflexions doivent être engagées pour les feux de forêts (doctrine, réforme de la norme pour les CCF).

Le directeur de la sécurité civile soutient la démarche. La doctrine est en cours de révision avec une publication début 2021 et la réflexion est lancée pour les CCF.

- Sur-cotisation CNRACL :

Il faut envisager dans le projet de loi finance 2021 la suppression de la sur-cotisation.

Le ministre précise qu'il a sollicité le premier ministre sur ce point